

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024).
2. Dès le **25 août 2025**, créer un compte sur le site web dédié.



SCANNER-ICI



tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

IMPORTANT

Pensez à vous inscrire
avant le 10 octobre 2025
pour bénéficier de la
tarification solidaire sur
toute l'année scolaire !



-Le saviez-vous ?



9,50€

Le coût réel de
production d'un repas



180 000 élèves

fréquentent le service de
restauration et d'hébergement
des lycées de la Région



255

cuisines



26 millions

de repas par an



60% de produits
régionaux dont

30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



nouvelle-aquitaine.fr/contact



naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine × **NÉO TERRA**



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine × **NÉO TERRA**

naqui.fr/tarification-solidaire

**RENTREE
2025**

**DES REPAS
POUR TOUS
UN TARIF
POUR CHACUN**

Jeunesse

Crédits photos: Région N-A, Floch eté Région N-A, A. Marquol. Imprimé par un imprimeur labellisé Imprim'Veit sur du papier recyclé issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales 2025

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.



Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

	Quotient familial annuel régional	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale en charge régionale

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), de la Dordogne (24), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87), et au Lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2024-2025



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **239,20€** et **946,00€**.



Le forfait internat

À partir de **3 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **884,20€** et **3480,90€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€** (non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.